

SMALL BUSINESS RELIEF FUND 2.0

Grants for a thriving recovery

FONDS DE SECOURS AUX PETITES ENTREPRISES 2.0 | Subventions
pour une reprise solide

Le **FONDS DE SECOURS AUX PETITES ENTREPRISES 2.0** vise à couvrir en partie les dépenses professionnelles des petites entreprises de façon à favoriser leur rétablissement et à aider les entreprises qui cherchent à se développer après la pandémie.

Les entreprises pourront demander deux types de subventions :

- 1. Subvention de secours** : Jusqu'à 10 000 USD en vue de régler les problèmes de dettes en souffrance pour les loyers/hypothèques, de stocks, de paie ou de frais fixes ou
- 2. Subvention de développement** : Jusqu'à 10 000 USD pour soutenir le développement de l'entreprise avec des outils, des technologies, des matériaux, des effectifs ou autres coûts associés à l'investissement dans le développement de ses activités.

La priorité sera donnée au financement des entreprises des secteurs les plus directement touchés par les fermetures, les politiques ou la perte générale de revenus liées à la pandémie de COVID-19 et qui cherchent à étendre leurs activités en 2021 et au-delà. Sont inclus, par exemple :

- service de restauration et production alimentaire ; restaurants ;
- chambres d'hôtes, petits hôtels, locations à court terme ;
- personnel de ménage ;
- laverie automatique ou teinturiers ;
- mécaniciens/garagistes ;
- entreprises de pompes funèbres ;
- salons de beauté/coiffure ;
- arts, divertissement, économie créative ;
- tourisme, y compris les voyages et l'hébergement ;
- conditionnement physique, bien-être et loisirs ;
- transport et entreposage ;
- garde d'enfants ou
- commerces de détail

Les candidats peuvent faire une demande pour **une seule** subvention ou pour **les deux**. Les subventions

seront attribuées principalement en fonction du budget inclus dans cette demande. Les entreprises pourront demander une subvention de *secours*, une subvention de *développement* ou les deux.

Les subventions de *secours* doivent être utilisées pour aider les entreprises à régler leurs problèmes de dettes à taux fixe, de paie, de comptes à payer, de perte de ventes ou d'occasions et autres charges d'exploitation qui auraient pu être comptabilisées si la pandémie de COVID-19 n'avait pas eu lieu. Les subventions de *développement* doivent être utilisées pour l'achat d'outils ou de matériaux ou le paiement d'employés en vue d'investir dans le développement des activités de l'entreprise.

- Une preuve de l'utilisation de ces fonds devra être soumise dans les 90 jours suivant l'octroi de la subvention.

COMMENT POSTULER :

Pour être admissibles à une subvention, tous les demandeurs doivent répondre aux critères suivants :

1. Être titulaire d'une carte d'identification de commerçant de la ville de Boston en cours de validité.
2. Avoir moins de trente-cinq (35) employés.
3. Fournir une preuve d'adresse commerciale à Boston (par exemple, un bail signé, un permis d'exploitation d'entreprise/d'un commerce, une facture de services publics dans laquelle l'entreprise est nommée directement ou tout autre justificatif de bureau à domicile).
4. L'entreprise et son propriétaire doivent être en règle avec la ville de Boston.
5. L'entreprise doit fournir une copie de son « Business Certificate » à jour.
6. Les entreprises comptant plus de deux (2) employés doivent fournir une preuve de paie (p. ex., relevé des salaires récent, relevé bancaire ou talons de paie).

Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte.

[Postuler ici](#)